

COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 24 AVRIL 2017**

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 14/04/2017, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Isella DE MARCO à Cyrille CUENOT, Evelyne GRAS à Bernadette CACALY, David CICALA à Patrice SAUMON, Ingrid VACHER à Odile BEDEAU DE L'ECOCHERE

Absent : Thierry VACHON.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Bénédicte KREBS a été désigné(e).

DELIB 2017.04.24.9

OBJET : Cession d'une bande de terrain issue de la parcelle CL n° 79

Monsieur Martial VIAL, adjoint délégué au développement durable et urbain, expose aux membres du conseil municipal que Monsieur et Madame MAZET souhaitent acquérir une bande de terrain de 5 mètres de largeur issue de la parcelle communale CL n° 79 sise rue du Souvenir afin d'avoir un accès depuis la rue du Souvenir à leur propriété cadastrée CL n° 75.

Ce terrain nu d'une superficie de 7 700m² est situé en zone N du Plan Local d'urbanisme.

Vu la lettre d'accord de Monsieur et Madame MAZET sur les conditions de la transaction, réceptionnée en mairie le 4 mars 2017,

Vu l'esquisse de division du Cabinet Cassassolles géomètres,

Il est proposé d'accepter la cession d'une bande de terrain issue de la parcelle communale CL n° 79, pour une superficie d'environ 294 m², au prix de 5€ / m², soit un total de 1 470€. Il est précisé que les frais afférents à la transaction (bornage, notaire) sont à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la vente d'une bande de terrain de 5 mètres de largeur issue de la parcelle communale CL n° 79 rue du Souvenir représentant environ 194m², au profit de Monsieur et Madame MAZET, au prix de 1 470€. Les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur.

- **AUTORISE le maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire ainsi que l'acte authentique.**

Adoptée à l'unanimité

St-Quentin-Fallavier, le 25/04/2017

Publication et transmission en sous préfecture le 3 mai 2017 03/05/2017

Identifiant de télétransmission : 038-213804495-20170424-lmc12054-DE-1-1

Le Maire



Michel BACCONNIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.